

Mesures anticipées pour la lutte contre les crues de la Scheulte

Réponse à la motion Friche du 26 juin 2018

Monsieur le conseiller général,

la crue subite de la nuit du 13 juin dernier a occasionné des dégâts importants dans le secteur agricole et forestier de Vermes, des dégâts aux habitations de Recolaine et, comme vous en faites la remarque, près de l'ancien moulin.

Je ne veux pas minimiser les inconvénients qu'a subi le studio du no 2, mais la famille n'a pas pris contact avec la commune suite à cette crue. De plus je ne suis pas sûr qu'elle ait signé votre motion.

Cela ne veut pas dire que les habitations de ce secteur ne doivent pas être protégées.

Les mesures de protection possibles et durables doivent, comme vous le savez puisque vous portiez ce projet avant moi et qu'un autre est en cours pour la STEP de Soyhières, être mûrement réfléchies et détaillées dans un projet qui tienne compte de la législation, qui soit approuver par les instances supérieures et dûment soutenu.

Dans le dossier que m'a fourni l'administration sur le sujet de votre motion on y voit deux offres d'entreprises de la région concernant des **avant-projet** de stabilisation des berges et, assez vaguement je dois le dire, de mesures de protection du bâti. L'une a été faite avant août 2007 et l'autre après cette crue. Toutes les deux étaient de l'ordre de plus de Fr 20'000.- et auraient dues, en cas d'acceptation, être **suivies de projet d'ouvrage**. La possibilité de subvention en aurait été de 55% alors que nous espérons 90% pour notre projet actuel. Donc on ne connaît pas les coûts qu'aurait engendrés ces mesures qui allaient du barrage au pont du Creux. On peut quand même imaginer que le projet d'ouvrage et sa réalisation auraient coûté dans les Fr 200'000.- et sans le changement du pont.

Les deux offres n'ont pas trouvé grâce auprès du conseil communal de l'époque qui en raison de la législation qui était projet de révision ne remplissait pas les conditions à venir.

Une autre mesure de digue **provisoire** sur la parcelle 360 à laquelle vous faites allusion et dont je n'ai pas les détails est évoquée dans les pv de la commission des berges et du conseil communal. Il apparaît que l'OEPN l'aurait refusée à l'endroit prévu en haut de berge et souhaitée plus à l'écart. Elle n'a pas plus trouvé grâce auprès du conseil.

Voilà ce que les recherches de l'administration et la lecture du dossier ont fait ressortir.

Le conseil communal en a délibéré et est conscient que des crues d'intensité moyenne, qui hélas se sont produites deux fois en 11 ans, menacent les biens de votre quartier. Toutefois il juge que les risques sont limités, en l'occurrence un studio aménagé dans un sous-sol.

Comme vous le savez la partie aval du village de Vicques fera elle aussi partie d'un projet de protections contre les crues. Ce futur projet aura les mêmes ambitions que celui en cours à l'amont. Evidemment cela prendra du temps.

Au vu du dossier le conseil est prêt à **envisager la faisabilité d'une solution simple et provisoire** avec l'accord des propriétaires pour une protection accrue en rive droite.

Pour ce qui concerne la rive gauche et les quelques pierres charriées je dois vous dire que lors du renouvellement de la concession du barrage il a été évoqué la possibilité que les constructions dans le lit de la rivière **pourraient** péjorer la situation en cas de crues. La commune et l'exploitant en ont discuté et ce dernier sera partie prenante du projet à venir. L'exploitant n'a pas fait état de revendications lors de ces discussions pas plus qu'après le 13 juin dernier.

Pour ces raisons, monsieur le conseiller, et sans dénégation de sa part quant aux dérangements occasionnés lors de la dernière crue, le conseil communal propose à cette assemblée de transformer votre motion en postulat.

Merci de votre attention.

Pour le conseil communal

Yvan Burri